



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

DGA Ressources Internes et
Modernisation
Direction de la Commande Publique,
des affaires juridiques et Immobilières

DCPAJI_AR2023_0052

**Délégation de fonction et de signature
pour les périodes de suppléance de
Monsieur Christophe BLOMME
Adjoint au Maire**

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et particulièrement l'article L 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire le 13 septembre 2020 ;

Vu la délibération n°2 du 13 septembre 2020 fixant à 19 le nombre des Adjointes et Adjointes de quartier ;

Vu la délibération n°3 du 13 septembre 2020 portant élection des Adjointes et Adjointes de quartiers ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2020-460 du 14 septembre 2020 attribuant une délégation de fonction et de signature à Monsieur Christophe BLOMME, Adjoint au Maire ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023_0013 du 9 mai 2023 attribuant une délégation de fonction et de signature à Madame Bérengère DURET, Adjointe au Maire ;

Considérant qu'il convient pour la bonne marche et la continuité des affaires communales en cas d'absence ou d'éloignement ponctuel de la Commune du Maire et de plusieurs Adjointes, de prévoir la faculté de signature,

Considérant la nécessité de maintenir les délégations en cas d'absence, d'empêchements ou d'éloignement prolongé.

ARRETONS

Article 1 – Les délégations de fonction et de signatures attribuées, sous notre surveillance et notre responsabilité à **Monsieur Christophe BLOMME**, Adjoint au Maire, sont supplées, pour la période du 10 juillet 2023 au 28 juillet 2023 inclus, et subdéléguées à **Madame Bérengère DURET**, Adjointe au Maire.

Les signatures de **Madame Bérengère DURET** devront être précédées de la mention : « Par délégation du Maire ».

Article 2 – Le champ de subdélégation implique l'initiative, la préparation, la mise en œuvre et le suivi des projets et opérations, la coordination des différents acteurs et intervenants, la participation aux travaux des instances, comités et commissions, et réseaux d'information dans **le cadre relatif au Commerces et marchés, foires, et occupations commerciales du domaine public communal**.

Article 3 - Dans le champ de sa subdélégation, **Madame Bérengère DURET** reçoit également délégation de signature pour :

- Toutes correspondances, pièces administratives, dans le champ de cette délégation.
- Les conventions approuvées par délibération du conseil municipal et conclues avec les différents partenaires de la Commune.
- Les bons de commandes qui procèdent de l'exécution d'un marché ou accord-cadre, les factures en attestation du service fait, les certificats.
- Les arrêtés municipaux nécessaires à la bonne organisation des foires et marchés, ventes dites au déballage, les autorisations exceptionnelles de vente de marchandise (dimanches, jours fériés sur la voie publique...).
- Dans le cadre de l'exercice des pouvoirs de police du Maire, toute pièce nécessaire pour réglementer l'organisation et assurer le bon fonctionnement des marchés et foires.
- Toutes les commandes d'un montant inférieur à 25 000 € HT relevant du champ de cette délégation.

Article 4 - Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING ;
- Notifié à l'intéressé délégataire.

Article 5 – La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire, dans les mêmes conditions de délai).

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **17 JUIL. 2023**

Doriane BECUE,
Maire de Tourcoing



Signature et paraphe de l'Adjoint délégataire :

Accusé réception en Préfecture le : **17 JUIL. 2023**

Publié sur le site internet le : **17 JUIL. 2023**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_AR2023_052

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/07/2023

Objet : Délégation de fonction et de signature pour les périodes de suppléance de Monsieur BLOMME

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de fonctions

Date de télétransmission : 17/07/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_AR2023_0052 - D_l_gation de fonction et de signature pour les p_riodes de suppl_ance de Monsieur BLOMME.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230717-DAJI_AR2023_052-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/07/2023

